NUMÉRO 7 | JANVIER 2012

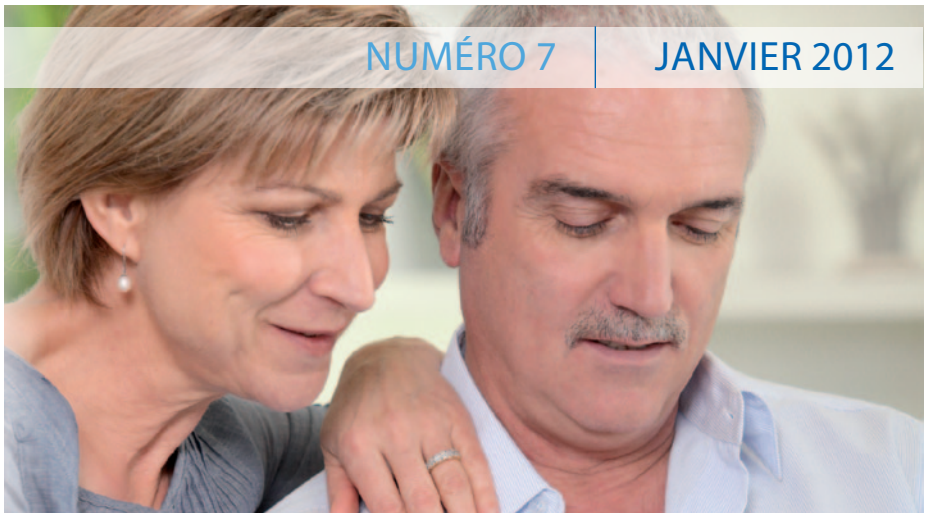

la lettre d'information aux retraités CPCEA

RETRAITE

Retraite supplémentaire CPCEA
Le point sur votre rente

Chaque trimestre, la CPCEA vous verse votre rente de retraite supplémentaire. Explications.

Vous êtes plus de 17 500 retraités cadres de la production agricole à bénéficier aujourd'hui, en plus de votre retraite de base et de votre retraite complémentaire, d'un régime de retraite supplémentaire par capitalisation. À ce titre, la CPCEA vous verse une rente chaque trimestre, dans les sept premiers jours des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

La valeur du point

Au 1er janvier de chaque année, la valeur du point de retraite supplémentaire CPCEA est revalorisée. En 2012, elle a été fixée à 0,3238 euros.

L'avis de paiement

En janvier 2012, vous recevrez l'avis de paiement annuel de votre rente de retraite supplémentaire. Ce document indiquera le nombre de points que vous avez acquis ainsi que la valeur du point. Le montant brut et net de votre rente ainsi que les majorations pour enfants y seront également précisés.

Déclaration de revenus 2011

Entre fin février et mi-avril, vous recevrez le justificatif des sommes perçues au titre de votre retraite supplémentaire CPCEA. En parallèle, vous recevrez à cette même période, votre notification fiscale. Ce document vous permettra également de vérifier les sommes versées en 2011 pour votre retraite complémentaire (CAMARCA et AGRICA RETRAITE AGIRC). Pour vous assurer de l'exactitude du montant sur votre déclaration fiscale pré-remplie, il vous faudra donc additionner les sommes perçues au titre de ces différentes retraites.

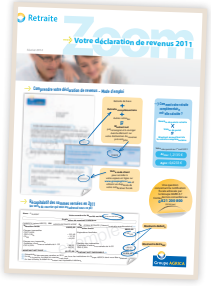

Pour en savoir plus :

- sur la retraite supplémentaire CPCEA, contactez la direction de l'Épargne au **01 71 21 19 19**

- sur la retraite complémentaire, contactez votre conseiller retraite au **0 821 200 800**

Comment votre retraite supplémentaire est-elle calculée ?

Nombre de points retraite supplémentaire **X** Valeur du point de retraite supplémentaire CPCEA **=** Montant annuel brut de la retraite supplémentaire

Valeur du point de retraite supplémentaire CPCEA au 1er janvier 2012 **0,3238 €**

A vos côtés

Le guide de l'aidant familial, gratuit sur simple demande

Une mine d'informations pratiques pour tous ceux qui aident un proche au quotidien.

Édité par le ministère du travail, de l'Emploi et de la Santé, ce guide est destiné à tous ceux qui se consacrent au quotidien à un proche dépendant ou handicapé(1). Simple et concret, il regorge de renseignements et d'informations pratiques sur les droits des aidants et de leurs proches. Il recense les coordonnées des organismes auxquels vous pouvez vous adresser et propose un exemple de « carnet de l'aidant », un journal de bord qui vous permettra de mieux organiser vos activités et votre temps auprès de la personne dont vous vous occupez.

Le guide de l'aidant familial, disponible pour 8 euros auprès de la Documentation Française, vous est offert par l'action sociale sur simple appel au **0821 200 800** ou par mail **actionsociale@groupagrica.com**.

(1) **L'Action sociale** peut vous proposer des solutions pour soulager votre quotidien et vous offrir des moments de répit, tout en préservant la qualité de vie et le maintien à domicile de la personne que vous aidez : adaptation du logement, intervention d'une aide ménagère, portage de repas, hébergement temporaire…

Pour tout renseignement sur les dispositifs d'action sociale :
0 821 200 800 ou **actionsociale@groupagrica.com**

CPCEA

En bref...

Valeur des points

Valeur de points au 01/04/2011

- Arrco : 1,2135 €
- Agirc : 0,4233 €

Salaires de référence (prix d'achat du point) pour 2011

- Arrco : 14,7216 €
- Agirc : 5,1354 €

Point CPCEA pour 2012

- Retraite supplémentaire : 0,3238 €

Dates de paiement de vos retraites

Chaque année, vos différentes retraites (CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC, CPCEA) vous sont versées d'avance au début de chaque trimestre*.
Le délai de virement sur votre compte dépend ensuite de votre établissement financier.

- **Janvier 2012**
- **Avril 2012**
- **Juillet 2012**
- **Octobre 2012**

*Si vous bénéficiez d'une allocation annuelle ARRCO, celle-ci est versée chaque année au début du mois de janvier.

Votre situation change ? Contactez AGRICA

→ Pour percevoir vos pensions dans les meilleurs délais, informez rapidement le Groupe AGRICA de tout changement de situation. Vous pouvez nous communiquer vos nouvelles coordonnées postales ou signaler un changement de situation fiscale ou familiale, en nous écrivant à :

Groupe AGRICA
Direction Retraite
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08

→ Et pour répondre à l'ensemble de vos questions concernant votre retraite, les conseillers du Groupe AGRICA sont à votre écoute au **0 821 200 800** (0,09 €/mn).

LETTRE ÉDITÉE PAR LE GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance – 75382 Paris cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagrica.com
GIE AGRICA GESTION - RCS 493 373 682

Groupe AGRICA

Conception : Créatone - Crédits photos : Fotolia, Julia Pastore de Vardo, JC Lallemant - Document non contractuel - Imprimé en France sur papier PEFC et

AGRICA Services à la personne[1] s'occupe de tout !

Nettoyage, repassage, rangement, … : AGRICA SERVICES À LA PERSONNE prend soin de votre intérieur et vous ouvre droit à des avantages fiscaux.

Confier vos tâches ménagères à quelqu'un dont c'est le métier : vous y pensez souvent mais vous vous demandez comment trouver une personne de confiance ? Ne cherchez plus : AGRICA SERVICES À LA PERSONNE référence plusieurs centaines de prestataires agréés, partout en France, et vous propose le service adapté à vos besoins.

Un appel, un professionnel

Sur un simple appel au numéro vert dédié, un Conseiller Services détermine avec vous le nombre d'heures dont vous avez besoin ainsi que la fréquence et la nature des prestations nécessaires : nettoyage des sols, dépoussiérage des meubles, repassage du linge, rangement,… .
Le professionnel qui intervient chez vous peut utiliser votre matériel ou venir équipé si vous le souhaitez.

« Je ne souhaitais pas confier l'entretien de mon domicile à n'importe qui. Grâce à AGRICA SERVICES À LA PERSONNE, j'ai très vite trouvé la femme de ménage idéale ! Mon intérieur est toujours propre et sain et j'ai plus de temps à consacrer aux miens. »

→ Brigitte R., 62 ans, Seine-et-Marne

Aucune formalité administrative n'est à prévoir, AGRICA SERVICES À LA PERSONNE s'occupe de tout : contrat de travail, déclaration d'embauche, fiches de paie.
Même facilité pour le paiement, vous choisissez entre le prélèvement bancaire ou le CESU, sans aucune transaction directe avec le prestataire.

« En utilisant des services à la personne, j'avais peur de crouler sous la paperasse. Avec la solution AGRICA SERVICES À LA PERSONNE, vous êtes déchargé de toute formalité administrative. Leurs conseillers vous accompagnent de A à Z. Tranquillité assurée ! »

→ Geneviève B., 65 ans, Vaucluse

Réduction ou crédit d'impôt

Autre avantage : en tant que « travaux ménagers », le ménage et le repassage à domicile vous permettent de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des frais engagés.
AGRICA SERVICES À LA PERSONNE propose les vingt services de la loi Borloo. Alors, n'hésitez plus, pour profiter pleinement de votre retraite, prenez contact avec nos Conseillers Services au **0 800 710 789** *(appel gratuit depuis un poste fixe)*.

Depuis la mise en place de cette offre, près de 95 % des clients d'Agrica Services à la Personne ont été satisfaits. Les travaux ménagers (56 %) et le jardinage (24 %) sont les prestations qui ont été les plus sollicitées en 2011.

(1) Offre réservée aux détenteurs du contrat Top Santé, hors Paysage.

Bon à savoir

Des séminaires pour bien vieillir

→ « **Nouveau retraité** » pour bien appréhender les premiers temps de la retraite et les changements qu'elle entraîne.

→ « **Cultiver et projeter son vieillissement** » pour porter un regard nouveau sur l'avancée en âge et ses conséquences.

→ « **La santé, ça s'apprend** » pour adopter des comportements gagnants en matière d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, …).

La participation à ces séminaires se fait sur invitation, en fonction de différents critères.

Des séminaires pour se reconstruire après un deuil

→ Vous avez perdu votre conjoint récemment ? Encadrés par des spécialistes, les séminaires vous aident à trouver des pistes de reconstruction.

Pour en savoir plus, contactez le *0 821 200 800*

Le Groupe AGRICA sera présent au **Salon international de l'Agriculture**
→ du 25 février au 4 mars 2012
Parc des Expositions de la Porte de Versailles
Hall 2.3 - Allée C - Stand n°7